



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

954

Berne, le 20 mai 1988

Conseil national Au Conseil fédéral

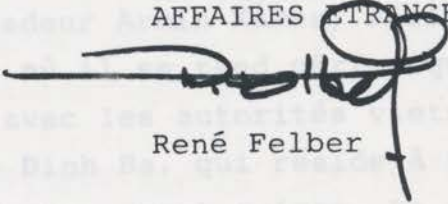
Réponse orale

88.329 Motion Ziegler du 2 mars 1988
Relations entre la Suisse et la
République socialiste du Vietnam

La réponse à la motion Ziegler du 2 mars 1988 est approuvée (cf. annexe).

L'Office fédéral des Affaires économiques extérieures (DFEP), l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (DFEP) et l'Administration fédérale des finances (DFE) ont été consultés et n'ont pas émis d'objection au texte du projet de réponse.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES



René Felber

Annexes :
Réponse f

Extrait du procès-verbal

DFE	2 ex.
DFEP	5 ex.
DFAE	12 ex.
BK	5 ex.

88.329 Motion Ziegler du 2 mars 1988
République socialiste du Vietnam. Relations.

Après 31 ans de guerre et des dévastations terribles, la République socialiste du Vietnam continue - 13 ans après la libération de Saïgon et la réunification du pays - d'être soumise au blocus occidental. Contrairement à ce que font des pays comme la Suède, la République fédérale allemande par exemple, la Suisse se soumet passivement à l'ordre de boycottage américain.

Le Conseil fédéral est invité :

1. A procéder sans tarder à l'ouverture d'une ambassade à Hanoï et d'un consulat à Ho-Chin-Minh-Ville (ex-Saïgon).
2. A accorder des crédits d'aide humanitaire et de coopération technique aux organisations d'entraide suisses - Centrale sanitaire, HEKS, Pain pour le prochain, Terre des Hommes - désirant aider par des projets concrets certaines couches particulièrement défavorisées du peuple vietnamien (enfants mutilés, blessés de guerre, paysans victimes des défoliants, etc.)
3. A mettre les entreprises suisses désireuses d'investir ou de commercer au Vietnam au bénéfice de la garantie fédérale à l'investissement et de la garantie fédérale à l'exportation.

Réponse du Conseil fédéral

La Suisse entretient des relations normales avec la République socialiste du Vietnam. L'Ambassadeur Armin Kamer, résidant à Bangkok, est accrédité à Hanoï, où il se rend périodiquement et entretient de bonnes relations avec les autorités vietnamiennes. Parallèlement, l'Ambassadeur Cu Dinh Ba, qui réside à Bonn, représente le Vietnam auprès du Gouvernement suisse. Le fait que nos relations commerciales avec le Vietnam soient modestes (chiffres 1987 : importations : 6,2 mio Fr., exportations suisses : 1,4 Mio Fr.) tient uniquement à des considérations économiques (manque de devises, climat d'investissement peu favorable comparé à d'autres pays de la région), et non pas à des raisons politiques. Par contre, notre aide au développement en faveur du Vietnam a été suspendue depuis l'invasion puis l'occupation du Cambodge par ce pays. Notre aide humanitaire a toutefois été maintenue.

Concernant les trois questions qui sont posées, le Conseil fédéral répond comme suit :

1. Réactivation de l'Ambassade de Suisse à Hanoi.

Le Conseil fédéral a décidé, à fin 1985, de fermer provisoirement cette ambassade pour les raisons suivantes :

- Des restrictions budgétaires et le manque de personnel résultant de la politique de blocage du personnel, imposés par le Parlement, nous ont obligé à réexaminer le réseau de nos représentations à l'étranger. Il en est résulté, entre autres, la fermeture de deux représentations, sises à Kigali et à Hanoi.
- Cette décision a été prise également en raison de la quasi-impossibilité qu'il y avait pour nos agents d'avoir accès aux personnalités importantes du régime.
- Enfin, le niveau très faible de nos relations bilatérales, tant politique qu'économique et culturelle, ne justifiait guère la présence d'agents diplomatiques, vivant dans des conditions très difficiles à des frais excessifs.

Les raisons qui ont présidé à la mise en veilleuse de notre ambassade existent toujours. Toutefois, les signes ténus d'une libéralisation du régime politique au Vietnam nous encouragent à suivre de près la situation et à examiner l'éventualité d'une réouverture de notre représentation à Hanoi.

2. Crédits pour l'aide humanitaire et la coopération au développement en faveur d'organisations d'entraide suisse.

Le DFAE a décidé, en 1980, de suspendre l'aide à des projets de coopération au développement au Vietnam pour les motifs suivants :

- L'inobservance des droits de l'homme, l'internationalisation de la crise au Kampuchéa avec, pour conséquence, l'occupation du pays par les troupes vietnamiennes interdisaient une poursuite de l'aide.

NOUVELLE VERSION
(version raccourcie)

- La mise à disposition de moyens de la Confédération ne se justifiait pas non plus du fait des possibilités très limitées existantes, qui n'assuraient pas l'analyse et le suivi des projets permettant le contrôle de l'utilisation idoine des moyens.

Les conditions nécessaires à la réussite de la coopération au développement ne se sont pas, à notre avis, améliorées fondamentalement. Cependant, la position du gouvernement vietnamien, en ce qui concerne la problématique des droits de l'homme et de la question du Kampuchéa, semble amorcer une voie nouvelle et il existe aussi une tendance grandissante au libéralisme économique. Ces signes positifs ont été confirmés lors d'une mission au Vietnam en avril 1987, à laquelle participaient les organisations d'entraide Pain pour le Prochain et l'Entraide protestante de Suisse (EPER), sous la direction de l'ancien Conseiller aux Etats E. Belser de Bâle Campagne. S'appuyant sur ces constatations, ces oeuvres d'entraide proposèrent à la DDA de reprendre le financement de ses contributions. La DDA a répondu affirmativement à cette requête et a, dans une phase d'essai, accordé des contributions à des projets gérés par de solides partenaires locaux. A la fin 1987, deux demandes de financements avaient déjà été agréées.

Un élargissement de l'aide fédérale ne pourra être pris en considération que lorsque les déclarations du gouvernement vietnamien seront suivies d'actes concrets et que les conditions de coopération avec des partenaires locaux, le suivi des projets et leur évaluation s'avèreront satisfaisants.

Comme déjà mentionné, les actions du DFAE touchant l'aide humanitaire n'ont jamais été interrompues, et les contributions pour les années 1979 à 1985 se sont élevées de 0.4 à 1.2 millions de francs par année.

Dans le cas des actions humanitaires, le contrôle de la mise en place des moyens ne s'est pas fait sans problème. Pour ces raisons, une participation à une action du Programme Alimentaire Mondial (PAM) a dû être rejetée en 1986. En 1987, le Vietnam n'a adressé aucune demande formelle d'aide humanitaire à la Suisse.

Enfin, nous souhaiterions relever le fait que, en dehors du Vietnam, de gros moyens sont utilisés dans le cadre des actions humanitaires en faveur des réfugiés d'Indochine (par ex. UN Border Relief Operations (UNBRO) en Thaïlande : en moyenne 2 millions de francs par an ces dernières années).

3. Garantie contre les risques à l'investissement et garantie contre les risques à l'exportation.

La garantie contre les risques à l'exportation et la garantie contre les risques à l'investissement doivent assurer, de par la loi, leur équilibre financier.

Il s'en suit que la politique de garantie doit tenir compte des risques économiques existants ou potentiels, qui sont inhérents à l'octroi de ces garanties. Ainsi, une politique de garantie prudente s'impose pour le Vietnam.

Au cours des dernières années, plusieurs garanties pour les risques à l'exportation ont été accordées concernant le Vietnam, pour des montants toutefois modestes. Pour ce qui est de la garantie pour les risques à l'investissement, aucune demande de garantie n'a été faite par des investisseurs suisses ces dernières années pour ce pays.

Déclaration du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.

NOUVELLE VERSION
(version raccourcie)

Conseil national

Réponse orale

88.329 Motion Ziegler du 2 mars 1988
République socialiste du Vietnam. Relations.

Après 31 ans de guerre et des dévastations terribles, la République socialiste du Vietnam continue - 13 ans après la libération de Saïgon et la réunification du pays - d'être soumise au blocus occidental. Contrairement à ce que font des pays comme la Suède, la République fédérale allemande par exemple, la Suisse se soumet passivement à l'ordre de boycottage américain.

Le Conseil fédéral est invité :

1. A procéder sans tarder à l'ouverture d'une ambassade à Hanoï et d'un consulat à Ho-Chin-Minh-Ville (ex-Saïgon).
2. A accorder des crédits d'aide humanitaire et de coopération technique aux organisations d'entraide suisses - Centrale sanitaire, HEKS, Pain pour le prochain, Terre des Hommes - désirant aider par des projets concrets certaines couches particulièrement défavorisées du peuple vietnamien (enfants mutilés, blessés de guerre, paysans victimes des défoliants, etc.)
3. A mettre les entreprises suisses désireuses d'investir ou de commercer au Vietnam au bénéfice de la garantie fédérale à l'investissement et de la garantie fédérale à l'exportation.

Réponse du Conseil fédéral

Concernant les trois questions qui sont posées, le Conseil fédéral répond comme suit :

1. Réactivation de l'Ambassade de Suisse à Hanoï.
Le Conseil fédéral a décidé, à fin 1985, de fermer provisoirement cette ambassade pour les raisons suivantes :
 - Des restrictions budgétaires et le manque de personnel résultant de la politique de blocage du personnel, imposés par le Parlement, nous ont obligé à réexaminer le réseau de nos représentations à l'étranger. Il en est résulté, entre autres, la fermeture de deux représentations, sises à Kigali et à Hanoï.

- 2 -

- Cette décision a été prise également en raison de la quasi-impossibilité qu'il y avait pour nos agents d'avoir accès aux personnalités importantes du régime.
- Enfin, le niveau très faible de nos relations bilatérales, tant politiques qu'économiques et culturelles, ne justifiait guère la présence d'agents diplomatiques, vivant dans des conditions très difficiles à des frais excessifs.

Si les raisons qui ont présidé à la mise en veilleuse de notre ambassade existent toujours, certaines d'entre elles pourraient être remises en cause, si l'on en juge les signes ténus de libéralisation du régime politique au Vietnam. Ceci nous encourage à suivre de près la situation et à examiner l'éventualité d'une réouverture de notre représentation à Hanoï.

2. Crédits pour l'aide humanitaire et la coopération au développement en faveur d'organisations d'entraide suisse.

Le DFAE a décidé, en 1980, de suspendre l'aide à des projets de coopération au développement au Vietnam pour les motifs suivants :

- L'inobservance des droits de l'homme, l'internationalisation de la crise au Kampuchéa avec, pour conséquence, l'occupation du pays par les troupes vietnamiennes, interdisaient une poursuite de l'aide.
- La mise à disposition de moyens de la Confédération ne se justifiait pas non plus du fait des possibilités très limitées d'analyse et de suivi des projets. Le contrôle de l'utilisation idoine de ces moyens ne pouvait par conséquent pas être assuré.

Les conditions nécessaires à la réussite de la coopération au développement ne se sont pas, à notre avis, améliorées fondamentalement. Cependant, la position du gouvernement vietnamien, en ce qui concerne la problématique des droits de l'homme et la question du Kampuchéa, semble amorcer une voie nouvelle et il existe aussi une tendance grandissante à la libéralisation de l'économie.

Ces signes positifs ont été confirmés lors d'une mission au Vietnam en avril 1987, à laquelle participaient les organisations d'entraide Pain pour le Prochain et l'Entraide protestante de Suisse (EPER), sous la direction de l'ancien Conseiller aux Etats E. Belser de Bâle Campagne. S'appuyant sur ces constatations, ces oeuvres d'entraide proposèrent à la DDA de reprendre le financement de ses contributions. La DDA a répondu affirmativement à cette requête et a, dans une phase d'essai, accordé des contributions à des projets gérés par de solides partenaires locaux. A la fin 1987, deux demandes de financements avaient déjà été agréées.

Un élargissement de l'aide fédérale ne pourra être pris en considération que lorsque les déclarations du gouvernement vietnamien seront suivies d'actes concrets et que les conditions de coopération avec des partenaires locaux, le suivi des projets et leur évaluation s'avéreront satisfaisants.

Comme déjà mentionné, les actions du DFAE touchant l'aide humanitaire n'ont jamais été interrompues, et les contributions pour les années 1979 à 1985 se sont élevées de 0.4 à 1.2 millions de francs par année. Tout récemment encore, les autorités vietnamiennes ont lancé un appel auquel nous sommes en principe prêt à répondre favorablement.

3. Garantie contre les risques à l'investissement et garantie contre les risques à l'exportation.

Au cours des dernières années, plusieurs garanties pour les risques à l'exportation ont été accordées concernant le Vietnam, pour des montants toutefois modestes. Pour ce qui est de la garantie pour les risques à l'investissement, aucune demande de garantie n'a été faite par des investisseurs suisses ces dernières années pour ce pays.

Déclaration du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.

Approuvé par le
CONSEIL FÉDÉRAL
le - 1. JUIN 1988 *RL*

Conseil national

Réponse orale

88.329 Motion Ziegler du 2 mars 1988
République socialiste du Vietnam. Relations.

Après 31 ans de guerre et des dévastations terribles, la République socialiste du Vietnam continue - 13 ans après la libération de Saïgon et la réunification du pays - d'être soumise au blocus occidental. Contrairement à ce que font des pays comme la Suède, la République fédérale allemande par exemple, la Suisse se soumet passivement à l'ordre de boycottage américain.

Le Conseil fédéral est invité :

1. A procéder sans tarder à l'ouverture d'une ambassade à Hanoï et d'un consulat à Ho-Chin-Minh-Ville (ex-Saïgon).
2. A accorder des crédits d'aide humanitaire et de coopération technique aux organisations d'entraide suisses - Centrale sanitaire, HEKS, Pain pour le prochain, Terre des Hommes - désirant aider par des projets concrets certaines couches particulièrement défavorisées du peuple vietnamien (enfants mutilés, blessés de guerre, paysans victimes des défoliants, etc.)
3. A mettre les entreprises suisses désireuses d'investir ou de commercer au Vietnam au bénéfice de la garantie fédérale à l'investissement et de la garantie fédérale à l'exportation.

Réponse du Conseil fédéral

Concernant les trois questions qui sont posées, le Conseil fédéral répond comme suit :

1. Réactivation de l'Ambassade de Suisse à Hanoï.
Le Conseil fédéral a décidé, à fin 1985, de fermer provisoirement cette ambassade pour les raisons suivantes :
 - Des restrictions budgétaires et le manque de personnel résultant de la politique de blocage du personnel, imposés par le Parlement, nous ont obligé à réexaminer le réseau de nos représentations à l'étranger. Il en est résulté, entre autres, la fermeture de deux représentations, sises à Kigali et à Hanoï.

- Cette décision a été prise également en raison de la quasi-impossibilité qu'il y avait pour nos agents d'avoir accès aux personnalités importantes du régime.
- Enfin, le niveau très faible de nos relations bilatérales, tant politiques qu'économiques et culturelles, ne justifiait guère la présence d'agents diplomatiques, vivant dans des conditions très difficiles à des frais excessifs.

Si les raisons qui ont présidé à la mise en veilleuse de notre ambassade existent toujours, certaines d'entre elles pourraient être remises en cause, si l'on en juge les signes ténus de libéralisation du régime politique au Vietnam. Ceci nous encourage à suivre de près la situation et à examiner l'éventualité d'une réouverture de notre représentation à Hanoï.

2. Crédits pour l'aide humanitaire et la coopération au développement en faveur d'organisations d'entraide suisse.

Le DFAE a décidé, en 1980, de suspendre l'aide à des projets de coopération au développement au Vietnam pour les motifs suivants :

- L'inobservance des droits de l'homme, l'internationalisation de la crise au Kampuchéa avec, pour conséquence, l'occupation du pays par les troupes vietnamiennes, interdisaient une poursuite de l'aide.
- La mise à disposition de moyens de la Confédération ne se justifiait pas non plus du fait des possibilités très limitées d'analyse et de suivi des projets. Le contrôle de l'utilisation idoine de ces moyens ne pouvait par conséquent pas être assuré.

Les conditions nécessaires à la réussite de la coopération au développement ne se sont pas, à notre avis, améliorées fondamentalement. Cependant, la position du gouvernement vietnamien, en ce qui concerne la problématique des droits de l'homme et la question du Kampuchéa, semble amorcer une voie nouvelle et il existe aussi une tendance grandissante à la libéralisation de l'économie.

Ces signes positifs ont été confirmés lors d'une mission au Vietnam en avril 1987, à laquelle participaient les organisations d'entraide Pain pour le Prochain et l'Entraide protestante de Suisse (EPER), sous la direction de l'ancien Conseiller aux Etats E. Belser de Bâle Campagne. S'appuyant sur ces constatations, ces oeuvres d'entraide proposèrent à la DDA de reprendre le financement de ses contributions. La DDA a répondu affirmativement à cette requête et a, dans une phase d'essai, accordé des contributions à des projets gérés par de solides partenaires locaux. A la fin 1987, deux demandes de financements avaient déjà été agréées.

Un élargissement de l'aide fédérale ne pourra être pris en considération que lorsque les déclarations du gouvernement vietnamien seront suivies d'actes concrets et que les conditions de coopération avec des partenaires locaux, le suivi des projets et leur évaluation s'avèreront satisfaisants.

Comme déjà mentionné, les actions du DFAE touchant l'aide humanitaire n'ont jamais été interrompues, et les contributions pour les années 1979 à 1985 se sont élevées de 0.4 à 1.2 millions de francs par année. Tout récemment encore, les autorités vietnamiennes ont lancé un appel auquel nous sommes en principe prêt à répondre favorablement.

3. Garantie contre les risques à l'investissement et garantie contre les risques à l'exportation.

Au cours des dernières années, plusieurs garanties pour les risques à l'exportation ont été accordées concernant le Vietnam, pour des montants toutefois modestes. Pour ce qui est de la garantie pour les risques à l'investissement, aucune demande de garantie n'a été faite par des investisseurs suisses ces dernières années pour ce pays.

Déclaration du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.